

Walat B:

### Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



## TRIBUNAL DE COMMERCE

2 1 FEV. 2017

# **DIVISION MONS**

N° d'entreprise: 0505676935

Dénomination

(en entier): ALPHA BUSINESS COMPTA FISCAL

(en abrégé): AB COMPTA FISCAL

Forme juridique: SPRL

Siège: Rue Docteur Oblin, 6, 7090 BRAINE LE COMTE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenue au siège social le 20 février 2017 à 9 heures.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Emmanuel GODEAU qui nomme secrétaire, Alexandre GODEAU qui accepte

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il n'est pas nécessaire de justifier des convocations et l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

-Nomination, démission;

-Divers.

#### RESOLUTIONS

A l'intervention de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, il est examiné les mandats exercés dans la société.

Afin de pouvoir satisfaire rapidement et sans contestations possibles aux exigences de l'Institut il est décidé que monsieur Alexandre GODEAU ne pourra exercer aucun mandat dans la société et ne pourra plus être représentant permanent de celle-ci.

L'assemblée précise que monsieur Alexandre GODEAU n'a accompli aucune acte contraire au Code de Déontologie de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux.

L'assemblée déclare également que la société n'a exercé aucun mandat dans une société commerciale et qu'elle n'a pas l'intention de le faire. Toutefois la société avait été nommée gérante de la spri FIGOMA. Les agréments de cette société ont été demandés conjointement à ceux de AB COMPTA FISCAL.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature

Réservé au Moniteur belge

Volet B - Suite

Aucune gestion n'a été réalisée dans l'autre société en attendant l'agrément de l'IEC.

Rien d'autre n'apparaissant sous la rubrique divers, la séance est levée à 9 heures 30 après lecture et signature du présent procès verbal.

Ainsi fait à Braine-le-Comte, le 20 février 2017.

Le Président/gérant.

E. GODEAU

Texte

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature